

# Confirmation de gel de fonds

Le \_\_\_\_\_  
(jour, mois, année)

Secrétaire du conseil de tutelle

**Objet : Tutelle de** \_\_\_\_\_

**N° de dossier au Curateur public :** \_\_\_\_\_

Faisant suite à la demande qui nous a été faite par \_\_\_\_\_, ès qualités de tuteur ou de tutrice de \_\_\_\_\_, nous tenons à vous informer que le (les) placement(s) suivant(s), appartenant à cette personne et administré(s) par le tuteur ou la tutrice, fait (font) l'objet d'un gel de fonds à titre de sûreté pour garantir l'accomplissement de ses obligations, pendant toute la durée de la tutelle, comme tuteur ou tutrice de la personne mentionnée ci-dessus :

Nature du titre	N° du titre	Valeur du titre	Taux	Date d'échéance aaaa-mm-jj

Il est à noter que le gel de fonds porte sur  le capital seulement  le capital et les intérêts

Le gel de fonds demeurera en vigueur malgré l'échéance du placement.

L'autorisation écrite du conseil de tutelle sera requise pour mettre fin à cette entente, en tout ou en partie à moins d'obtenir au préalable l'autorisation :

- de la personne mineure devenu majeure ou de la personne représentée ayant obtenu la cessation de son inaptitude tel que confirmé par le jugement du tribunal (constat de mainlevée de la tutelle);

**ou**

- de la succession de la personne mineure ou de la personne majeure représentée le cas échéant.

S'il y a lieu, les placements à échéance seront remplacés par des valeurs mobilières de qualité similaire; toutefois, l'institution désignée ci-dessus ne se porte aucunement garante du capital au compte, lequel peut fluctuer selon les variations du marché.

Signature du directeur ou de la directrice  
de l'institution financière :

\_\_\_\_\_